

Brussels Expo ne pourra pas occuper le Cirque Royal, même de façon précaire

LE RÉSUMÉ

Le Conseil d'État recule le contrat d'occupation précaire octroyé par la Ville de Bruxelles à Brussels Expo.

La Ville va devoir se charger elle-même des travaux si elle veut assurer la bonne tenue de la saison culturelle 2017-2018 du Cirque.

ARTHUR SENTÉ

Dans la catégorie «dossiers maudits de la Ville de Bruxelles», celui du Cirque Royal commence à avoir les atouts pour se disputer la première marche du podium face à celui du stade national.

Le Conseil d'État vient en effet de donner raison à un recours introduit par le consortium Botanique/Sportpaleis contre l'attribution d'un contrat d'occupation précaire à l'ASBL Brussels Expo pour la salle de concert.

Pour comprendre l'impact de cette sanction, il faut se pencher sur une décision antérieure dans ce dossier. Fin juin dernier, la cour d'appel de Bruxelles faisait état d'un conflit d'intérêts visant la Ville, propriétaire de la salle, et Brussels Expo, ASBL publique présidée par Philippe Close (PS), nouveau bourgmestre. Cet énième rebondissement dans l'affaire qui oppose la Ville et le Botanique (qui a exploité la salle

durant des années avant de se voir retirer son droit d'occupation) a eu pour effet de suspendre immédiatement la concession, et au passage d'empêcher Brussels Expo d'organiser des travaux essentiels pour pouvoir assurer le bon déroulement de la saison culturelle à venir, supposée débiter le 8 octobre.

En guise de solution, Philippe Close

avait alors décidé d'octroyer malgré tout un contrat d'exploitation précaire à Brussels Expo, censé lui permettre de poursuivre et de lancer des appels d'offres à l'intention des entrepreneurs.

Timing serré

Sauf que la toute nouvelle décision du Conseil d'État signe la mort de tous les espoirs en question. En attendant que l'ensemble du dossier soit tranché sur le fond par le Conseil d'État, chose qui pourrait ne pas se produire avant le printemps 2018, plus question pour Brussels Expo de s'investir dans la salle.

Autrement dit, si la Ville veut s'assurer du bon déroulement de la saison 2017-2018 déjà organisée par Brussels Expo, c'est à elle et elle seule d'assumer à la fois les travaux et l'exploitation de la salle lors des événements. La première partie s'an-

nonce d'ores et déjà délicate. «Cela veut dire qu'il faudra recommencer la procédure de marché public déjà entamée», soutient Perrine Marchal, porte-parole de Brussels Expo. Or, le timing n'a jamais été aussi serré. Elle reproche en plus à l'ancien exploitant d'avoir tout fait pour compliquer la tâche aux nouveaux arrivants. «Le Botanique a vraiment désossé la salle en partant, le terme n'est pas exagéré.» Voilà qui risque bien de mettre à mal une rénovation dans les temps. Et si la Ville y parvient malgré tout, elle devra ensuite gérer l'exploitation de la salle et des événements culturels elle-même. Pas sûr que cela réponde à ses premières priorités.

«Sabotage»

Bref, tout un programme, dont les principaux concernés semblent déjà s'attendre à ce qu'il ne marche pas vraiment. «Empêcher l'occupation précaire revient à saboter

l'offre culturelle à Bruxelles et porter un grave préjudice aux promoteurs, organisateurs, artistes et spectateurs», prévient Fabrizio Gentile, general manager entertainment de Brussels Expo.

Dans le camp d'en face, le gérant du Sportpaleis Jan Van Esbroeck refuse très clairement que la Ville de Bruxelles et Brussels Expo fassent porter le chapeau au consortium privé en cas de raté magistral. «Ce sont eux qui ont continué à prendre des décisions qui n'étaient pas acceptables.»

«Le Botanique a vraiment désossé la salle en partant.»

PERRINE MARCHAL
PORTE-PAROLE DE
BRUSSELS EXPO